



Liste des pièces à fournir

1. Pièces communes à toutes les demandes

- note explicative précisant notamment l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée (annexe 1)
- délibération du conseil municipal, de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ou du conseil départemental, adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement
- plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que le montant des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues (annexe 2)
- devis descriptif détaillé qui peut comprendre une marge pour imprévus
- échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses
- attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet, sauf autorisation visée au II de l'article R. 2334-24 du code général des collectivités territoriales.

2. Pièces supplémentaires

en cas d'acquisitions immobilières :

- plan de situation, plan cadastral
- dans le cas où l'acquisition du terrain est déjà réalisée, le titre de propriété et la justification de son caractère onéreux.

en cas de travaux :

- document précisant la situation juridique des terrains et immeubles et établissant que le demandeur a ou aura la libre disposition de ceux-ci
- plan de situation, le plan de masse des travaux
- programme détaillé des travaux
- dossier d'avant-projet si la subvention porte sur des travaux d'infrastructure, d'aménagement ou la réalisation de bâtiments qui font l'objet d'un marché
- autorisations préalables requises par la réglementation (récépissé de déclaration préalable de travaux, de permis de construire ou de permis d'aménager, avis de la sous-commission de sécurité accessibilité)
- audits ou diagnostics énergétiques (le cas échéant)